

Grille des spécifications

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H Habitation							
Ha Unifamiliale							
Hb Maison mobile et unimodulaire							
Hc Roulotte de voyage et roulotte motorisée							
Hd Unité de parc							
He Bifamiliale							
Hf Multifamiliale (3 à 8 logements)							
Hg Multifamiliale (9 logements et +)							
C Commerce							
Ca Service associé à l'usage habitation							
Cb Commerce et service sans impact							
Cc Commerce et service avec impact							
Cd Commerce et service d'hébergement et de restauration							
I Industriel							
Ia Industrielle sans impact							
Ib Industrielle avec impact							
P Public et institutionnel							
Pa Publique et institutionnelle	X						
Pb Équipement d'utilité publique		X					
REC Récréation							
RECa Parc et espace vert		X					
RECb Installation sportive et récréation intensive	X						
RECC Équipement pour récréation extensive							
BA Boisé et agricole							
BAa Exploitation forestière							
BAb Exploitation agricole							
CN- Conservation							
CN Conservation							
IMPLANTATION ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	X						
Jumelé							
En rangée							
Marges minimales (mètres)							
Avant	6,0						
Latérales	2,0						
Arrière	7,5						
Coefficient d'emprise au sol (max.)	Note 1						
Hauteur du bâtiment (max.) (mètres)	8,0						
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie m ² (min.)	1 000						
Largeur (min.)	25,0						
Profondeur (min.)	30,0						
CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Raccordement à l'aqueduc et à l'égout	X						
Raccordement à l'aqueduc							
Raccordement à l'égout							
Aucun service							
Rue privée							
Rue publique	X						
Projet intégré d'habitation							
Plan particulier d'urbanisme							
Notes							

Zone 43-REC

Notes

Note 1 :

Le coefficient d'occupation au sol (COS) pour les terrains de moins de 1 500 m² est de 0,3. Pour les terrains de 1 500 m² et plus, la superficie d'occupation autorisée est établie en fonction de la superficie de terrain selon l'équation suivante :

Superficie d'occupation autorisée = 64 x Ln (superficie du terrain) – 21

Usage(s) spécifiquement autorisé(s)

Usage(s) spécifiquement prohibé(s)

**Ville de
Fossambault-
sur-le-Lac**